

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2025

Référence
004-2025

Affectation du résultat
De fonctionnement de
l'exercice 2024 pour le
budget Commune

Nombre de membres		
Afféren ts	Présent s	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE
Le : 03.04.2025
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 28 mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cet Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/03/2025.

Présent(e)s : Mmes : BORONKAI Katalin, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDC Christiane. Mrs : COZIEN Amaud, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégor, DIRAISON Fabien.

Absent(e)s : M. DANIEL Christophe.

Excusé(e)s : BOURNIGAL Virginie donne procuration à BORONKAI Katalin ;
LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory ;
PLASSART Adrien donne procuration à DIRAISON Fabien.

Invité : Monsieur Yves MALHOMME, Conseiller aux décideurs locaux, Directrice Départementale des Finances Publiques du Finistère.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

004-2025 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour le budget commune

Au terme de l'exercice 2024, le budget de la commune présente un résultat cumulé de :

- + 71 577,36 € en fonctionnement ;
- + 35 342,67 € en investissement
- après prise en compte du solde des Restes à réaliser à hauteur de + 152 765,64 €, le besoin de financement global est de + 188 108,31 €

Considérant, au terme de l'exercice 2024, que la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement et que la section de fonctionnement ressort excédentaire de + 71 577,36 €, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à sa reprise à cette section, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la reprise du résultat de fonctionnement constaté au terme de l'exercice 2024 à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE



Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

